Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du Bac Général HGGSP + HLP, veuillez visiter :
bac-hggsp-hlp.fr/annales-sujets-et-corriges

BACCALAURÉAT GÉNÉRAL

ÉPREUVE D'ENSEIGNEMENT DE SPÉCIALITÉ

SESSION 2025

HUMANITÉS, LITTÉRATURE et PHILOSOPHIE

JOUR 2

Durée de l'épreuve : **4 heures**

Coefficient 16

L'usage de la calculatrice et du dictionnaire n'est pas autorisé.

Dès que ce sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.
Ce sujet comporte 2 pages numérotées de 1/2 à 2/2.

Chacune des parties est traitée sur des copies séparées.

Répartition des points

Première partie	10 points
Deuxième partie	10 points

Les moyens pour arriver à une paix véritable – Aucun gouvernement n'avoue aujourd'hui qu'il entretient son armée pour satisfaire, à l'occasion, ses envies de conquête ; c'est au contraire à la défense que l'armée est censée servir. Pour justifier cet état de choses, on invoque une morale qui approuve la légitime défense. On se réserve ainsi, pour sa part, la moralité, et on attribue au voisin l'immoralité, car il faut imaginer celui-ci prêt à l'attaque et à la conquête, si l'État dont on fait partie doit être dans la nécessité de songer aux moyens de défense. De plus on accuse l'autre, qui, de même que notre État, nie l'intention d'attaquer et n'entretient, lui aussi, son armée que pour des raisons de défense, pour les mêmes motifs que nous, on l'accuse, dis-je, d'être un hypocrite et un criminel rusé qui voudrait *se jeter*, sans aucune espèce de lutte, sur une victime inoffensive et maladroite. C'est dans ces conditions que tous les États se trouvent aujourd'hui les uns en face des autres : ils admettent les mauvaises intentions chez le voisin et se targuent de bonnes intentions. Mais c'est là une *inhumanité* aussi néfaste et pire encore que la guerre, c'est déjà une provocation et même un motif de guerre, car on prête l'immoralité au voisin et, par là, on semble appeler les sentiments et l'action hostiles. Il faut renier la doctrine de l'armée comme moyen de défense tout aussi catégoriquement que les désirs de conquête. Et un jour viendra peut-être, jour grandiose, où un peuple, distingué dans la guerre et la victoire, par le plus haut développement de la discipline et de l'intelligence militaires, habitué à faire les plus lourds sacrifices à ces choses, s'écriera librement : *« Nous brisons l'épée ! »* – détruisant ainsi toute son organisation militaire jusqu'en ses fondements. *Renoncer aux armes, tandis qu'on est le plus redoutable*, guidé par *l'élévation* du sentiment, – c'est là le moyen pour arriver à la paix *véritable* qui doit toujours reposer sur une disposition d'esprit paisible, tandis que ce que l'on appelle la paix armée, telle qu'elle est pratiquée maintenant dans tous les pays, répond à un sentiment de discorde, à un manque de confiance en soi et en le voisin et empêche de déposer les armes en partie par haine, en partie par crainte. Plutôt périr que de haïr et que de craindre, et *plutôt périr deux fois que de se laisser haïr et craindre*, – il faudra que ceci devienne un jour la maxime supérieure de toute société organisée !

Nietzsche, *Humain, trop humain* (1879)
traduction Desrousseaux, Albert, Lacoste (1993)

Première partie : interprétation philosophique

Pourquoi, selon Nietzsche, la « paix armée » ne peut-elle être le moyen de la « paix véritable » ?

Deuxième partie : essai littéraire

Selon vous, la littérature et les arts permettent-ils d'éviter de « *haïr et de craindre* » ?

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.